

-Est-ce que le comité CSI peut-être exclusivement constitué de membres extérieurs à l'Inalco ? Oui

-Est-ce que mon Directeur de thèse peut être membre du comité CSI ? Non

-Est-ce que mon comité CSI peut être constitué uniquement de membres de mon unité ? Non, la présence d'un membre extérieur à l'établissement est fortement recommandée

-Est-ce qu'un chercheur non-titulaire d'un poste peut-il être membre du comité CSI ? Oui à condition qu'il soit titulaire d'un doctorat et qu'il ait une activité de recherche reconnue être expérimenté en matière d'encadrement et de formation doctorale. Dans ce cas, il est nécessaire de joindre au formulaire de composition de CSI, le CV de ce membre, afin de pouvoir évaluer l'expérience et l'expertise de celui-ci

- Peut-on solliciter un PRAG pour faire partie du comité CSI ? Non, sauf s'il est titulaire d'un doctorat (pour les conditions voir la question précédente)

- Peut-on réserver une salle à l'Inalco et / ou le matériel zoom pour faire le CSI ? Oui

- Est-ce le laboratoire qui fixe la composition des CSID ? Non, c'est le directeur de thèse en accord avec le doctorant

- Est-ce au laboratoire d'organiser les CSID ? Non, c'est le doctorant qui est à l'initiative de l'organisation de son CSID. Toutefois les laboratoires sont associés à cette organisation.

- Si le CSID ne peut se réunir une année, peut-on attendre l'année suivante ? Non, le CSID est obligatoire tous les ans. Il constitue un document indispensable pour que le doctorant puisse se réinscrire.

-Est-ce que les membres du comité CSI peuvent être les membres de mon jury de soutenance ? Oui

-Est-ce que les membres du comité CSI peuvent être rapporteurs ? Non

-Est-ce que je dois réaliser mon CSI si ma soutenance de thèse est prévue entre octobre et décembre ? Théoriquement non, mais par prudence il vaut mieux le réaliser car le CSI étant obligatoire pour une réinscription le doctorant ne pourra pas se réinscrire s'il ne possède pas ce document.

Peut-on avoir un membre anglophone dans notre comité ? Oui du moment que l'ensemble du comité se comprenne.

Peut-on bénéficier d'aide financière de l'école doctorale pour faire venir un membre du comité ? Non l'ED n'accorde pas de financement pour le déplacement d'un membre du comité, les entretiens peuvent se dérouler en zoom.